

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction Générale des Services
Service du secrétariat des Assemblées

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
DÉLÉGATION AU MAIRE
COMPTE-RENDU**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 04 juillet 2020, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 21 novembre 2022.

1. Dons archives

Don d'une copie numérique d'enregistrement des concerts données par la Musique municipale de Guebwiller, de 1973 à 1980, de M. François SCHAAF, propriétaire des documents, est accepté.

Ce don n'est grevé d'aucune condition ni charge.

2. Droits et tarifs 2022

- Il est décidé de facturer un montant de 120 €, à toute personne à l'origine de la perte ou de la non-restitution d'une clé dédiée à l'ouverture d'un bâtiment communal.

Il est proposé au conseil municipal :

-  **de prendre acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**